



GARAGE n°11 : 30.000 €

Garage qui porte le n° 11 - Disponibilité à l'acte - Construction : 1958 RC : 42 €

URBANISME

Les renseignements urbanistiques (voir documents sur le site internet de l'agence)

COPROPRIETE (voir documents sur le site internet de l'agence)

Quotités dans l'immeuble : Garage : 50/10.000ièmes

Travaux prévoir : voir dernière PV d'AG 2020 – pas d'AG en 2021

Fond de réserve au 31/03/2021 : **121.509,68 €**

TRAVAUX A PREVOIR

Réfection du dallage de la cour arrière - partie commune Générale – **Le Fond de réserve devrait être suffisant pour ces travaux**

devis 2020 : entre 120,000 € et 130,000 € HTVA

Fond de réserve : appel de 20 625 €/trim

	T1/2020	T2/2021	T3/2022	T4/2023	2020	par mois
charges occupant garage						
entretien, jardin, syndic, etc	95	70	83	101	349	29
charges propriétaire garage						
assurance entre autre	128	49	1	-108	70	6
fond de réserve garage	103	103	103	103	412	34
total général	326	222	187	96	831	69



Agence 66 Real Estate - IPI 505 693 & 506 362
 0474/066 066 - info@agence66.be – agence66.be
 Chemin des Noces 40 à 1410 Waterloo

document non contractuel

OFFRE D'ACHAT

Coordonnées du/des Offrants: _____

copie ID

carte R/V en annexe

Domicilié(s) _____

GSM : _____

Email : _____

Identification du bien concerné

Le/les soussigné(s) déclarent par la présente, après avoir pris rendez-vous avec l'AGENCE 66, faire l'engagement ferme, définitif et irrévocable de se porter acquéreur du garage n° 11 sis Avenue du Derby 45 à 1050 Bruxelles aux conditions particulières décrites au recto, dans l'état où ils se trouvent, bien connus par le/ les soussignés, sans garantie de vice caché. Le bien sera quitte et libre de toutes charges pour l'acte authentique de vente.

Montant et durée de l'Offre

L'offre d'achat est faite au prix de€ tous frais, droits quelconques et honoraires notariaux non compris. La présente offre est valable jusqu'au et ne peut être unilatéralement retirée par le/les offrant(s) avant cette date. L'offre qui est réceptionnée par l'Agence 66 le est réputée avoir été réceptionnée par le/les propriétaires.

Le/les offrants accepte(nt) de payer l'équivalent de 10 % du présent prix, soit.....€ à la signature du compromis et ce sur le compte de leur notaire ; le solde sera payé à l'acte authentique. (Voir modèle de compromis sur www.agence66.be)

Clause suspensive (facultative)

Le présent engagement est fait sous la condition suspensive de l'obtention d'un prêt hypothécaire de€. L'offrant devra introduire sa demande auprès d'au moins deux institutions bancaires belges. La durée de la clause suspensive est de.....jours à compter Après cette date, l'offre sera considérée comme définitive.

Engagement ferme du/des offrant(s)

Le/les offrant(s) ayant été parfaitement informé(s) sur l'immeuble, la présente offre est émise sans réserve : en cas d'acceptation par le/les propriétaire(s), la vente sera parfaite et obligera le/les offrant(s) à acheter le bien aux conditions habituelles et à celles reprises dans le présent document, sauf stipulation d'une ou plusieurs condition(s) suspensive(s), auquel cas la vente ne sera parfaite qu'à la levée de ladite ou desdites condition(s). Toutefois, le transfert de la propriété, des risques et la prise de jouissance du bien n'auront lieu qu'à la signature de l'acte authentique. Le/les offrant(s) confirme(nt) que l'acceptation de la présente offre par le/les propriétaires emportera l'accord des parties sur tous les éléments essentiels et substantiels du contrat de vente qui aura en conséquence un caractère parfait au sens de l'article 1583 du code civil; à ce titre, le/les offrants indique(nt) qu'il(s) considère(nt) comme élément(s) substantiel(s) de la vente:

Sanction en cas de non-exécution

Dans l'hypothèse où cette offre est acceptée par le/les propriétaires, et dans le cas où l'une des parties est en défaut d'exécuter ses engagements, l'autre pourra, quinze jours après injonction adressée par recommandée, soit poursuivre l'exécution forcée de la vente par voie judiciaire, soit considérer la vente résolue de plein droit. Dans les deux cas, la partie défaillante sera tenue de payer à l'autre, à titre d'indemnité, un montant fixé à 10 % du prix de vente.

Le notaire choisi le/les offrant(s) est :

Fait à....., le/...../.....

Signature du/des offrant(s)

(Faire précéder de la mention 'Lu et Approuvé')

En cas d'acceptation de l'offre par le/les propriétaire(s) :

Fait à....., le/...../.....

(Faire précéder de la mention « Pour accord »)

RGPD Vos données personnelles sont conservées par Agence 66 aussi longtemps que nécessaire pour le suivi de l'offre ; elles sont transmises au vendeur avec l'offre et, en cas d'acceptation, utilisées pour la rédaction du compromis. Vous avez un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité, et vous pouvez déposer une plainte auprès de l'autorité de protection des données.